Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 9570762
Centre d'intérêt: 120

Robillard, Lucienne.

Les universités québécoises en 1991-1992 : une intervention de Madame Lucienne Robillard, Ministre de l'enseignement supérieur et de la science, devant la Commission parlementaire de l'éducation à l'ouverture de l'étude des crédits du Programme 06 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la science pour l'année 1991-1992, Québec, le 17 avril 1991. -- [Québec : Le Ministère ?, 1991].
8 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'enseignement supérieur et de la science

Descripteur(s): Université * Politique gouvernementale * Financement * Plan de développement * Universitaire (Ordre d'enseignement)

La Ministre fait d'abord part des perspectives budgétaires des universités pour l'année 1991-1992. Elle évoque ensuite brièvement les principaux travaux qu'elle entend poursuivre de concert avec les universités.

95-70762

LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

EN 1991-1992

Intervention de madame Lucienne Robillard,
ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science,
devant la Commission parlementaire de l'Éducation
à l'ouverture de l'étude des crédits du programme 06
du ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science pour l'année 1991-1992

Québec, le 17 avril 1991

En guise de propos préliminaires, je ferai d'abord part des perspectives budgétaires des universités pour l'année 1991-1992. J'évoquerai ensuite brièvement les principaux travaux que j'entends poursuivre de concert avec les universités.

1. LA POURSUITE DU REDRESSEMENT FINANCIER

Pour l'année universitaire 1991-1992, les universités pourront compter sur des subventions de 1 470 281 500,00 $. C'est une hausse de 55,0 M $, à laquelle s'ajouteront des revenus nets de 44,9 M $ provenant de l'augmentation des droits de scolarité. Au total, les revenus des universités connaîtront donc une croissance de 99,4 M $, soit une hausse moyenne de 6,8 % par rapport aux revenus de 1990-1991.

C'est là un effort considérable, particulièrement en cette période de récession économique. En exemptant les universités des mesures de réduction de dépenses qu'il demande à l'ensemble des services publics et parapublics, le gouvernement tient parole et continue à soutenir les universités dans le redressement de leur situation financière. C'est dire, on ne peut plus clairement, la haute priorité que le gouvernement accorde à l'enseignement et à la recherche universitaires.

Cet effort remarquable permettra de compléter le redressement des bases de financement entrepris en 1988. Les quatre universités (McGill, H.E.C., Concordia, Bishop's) dont le niveau de financement se situait en-deçà de la moyenne d'ensemble pourront se partager un montant de 9,6 M $.

Une subvention générale de 32,1 M $ sera aussi versée à l'ensemble des universités au prorata de leurs dépenses de base admissibles. Cette subvention contribuera au financement de l'augmentation des diverses dépenses.

Quant aux 11,3 M $ alloués au financement des clientèles nouvelles, on examine actuellement la manière d'assurer le financement à 100 % du coût moyen de certains programmes qui seront implantés ou de programmes prioritaires, en remplacement d'un financement à 70 % de certaines clientèles dites prioritaires. Des discussions sont en cours avec les représentants des universités en vue de faciliter la transition d'une méthode d'allocation à l'autre.

Conformément à la décision, prise en décembre 1989, d'augmenter les droits de scolarité versés par les étudiants inscrits dans les universités québécoises, une deuxième hausse de 350 $ s'appliquera pour la prochaine année. Celle-ci rapportera des revenus nets de 44,9 M $ en 1991-1992.

Enfin, en 1991-1992, l'enveloppe pour les frais indirects de la recherche s'élève à 27,3 M $. Le gouvernement est heureux de cette mesure, qui témoigne de la qualité du travail des chercheurs québécois.

En même temps que se poursuit l'action gouvernementale au regard du redressement des finances universitaires, les universités verront à réduire leur déficit accumulé et à présenter un budget équilibré. La hausse de leurs revenus permettra aux universités d'améliorer les services qu'elles offrent aux étudiants, notamment par l'embauche de professeurs, tout en assainissant leur situation financière.

2. UN PROGRAMME DE TRAVAIL ÉLABORÉ AVEC LES UNIVERSITÉS

J'ai déjà fait part aux recteurs de mon intention que se poursuivent, dans un esprit de collaboration et de concertation, plusieurs travaux importants se rapportant à des dossiers considérés parmi les plus stratégiques et les plus essentiels pour les universités.

2.1 L'évaluation des programmes d'étude

Je constate avec satisfaction que plusieurs universités se sont donné des mécanismes d'évaluation et de révision de

leurs activités d'enseignement et de recherche. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel je tiens à échanger lors de mes rencontres avec le personnel de direction de chacune des universités. Je compte bien, en effet, que la pratique courante de telles évaluations permette aux universités d'être en mesure d'ajuster leurs programmes d'études, de façon à ce qu'ils répondent adéquatement aux exigences de l'avancement du savoir et de la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée. J'encourage donc la CREPUQ et les universités à poursuivre ces travaux, qui serviront de base à la réflexion que nous menons, de concert avec le Conseil des universités, sur l'ensemble de la question de l'évaluation des programmes.

2.2 Les plans de développement des enseignements et de la recherche universitaires

Les universités définissent elles-mêmes leurs plans de développement en matière d'enseignement et de recherche. La préparation de tels plans fournit, je tiens à le souligner, des occasions privilégiées d'échanges entre les représentants de chacune des universités et ceux du Ministère. Une fois consolidés, ces plans de développement des enseignements et de la recherche servent de base à l'analyse des projets de construction et d'aménagement présentés par les universités; ils permettent au Ministère d'avoir une meilleure connaissance

leurs activités d'enseignement et de recherche. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel je tiens à échanger lors de mes rencontres avec le personnel de direction de chacune des universités. Je compte bien, en effet, que la pratique courante de telles évaluations permette aux universités d'être en mesure d'ajuster leurs programmes d'études, de façon à ce qu'ils répondent adéquatement aux exigences de l'avancement du savoir et de la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée. J'encourage donc la CREPUQ et les universités à poursuivre ces travaux, qui serviront de base à la réflexion que nous menons, de concert avec le Conseil des universités, sur l'ensemble de la question de l'évaluation des programmes.

2.2 Les plans de développement des enseignements et de la recherche universitaires

Les universités définissent elles-mêmes leurs plans de développement en matière d'enseignement et de recherche. La préparation de tels plans fournit, je tiens à le souligner, des occasions privilégiées d'échanges entre les représentants de chacune des universités et ceux du Ministère. Une fois consolidés, ces plans de développement des enseignements et de la recherche servent de base à l'analyse des projets de construction et d'aménagement présentés par les universités; ils permettent au Ministère d'avoir une meilleure connaissance

des besoins et d'être ainsi davantage en mesure d'identifier les priorités auxquelles le gouvernement peut apporter un soutien financier. Le Ministère continuera d'apporter une grande attention à l'analyse de ces plans, que les universités lui soumettent dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

2.3 Les conditions de travail et la rémunération du personnel

Dans le but de faciliter le respect des politiques de l'État en ces matières, les universités et le Ministère ont convenu de mettre sur pied un comité de liaison chargé d'examiner la mise en oeuvre des politiques salariales gouvernementales. Ce comité de liaison pourrait aussi devenir le lieu privilégié d'échanges entre le Ministère et les universités sur des orientations à prendre en matière de gestion du personnel: à titre d'exemple, on peut mentionner les politiques d'accès à l'égalité salariale, de santé et de sécurité du travail. Voilà autant de sujets justifiant la permanence d'un tel comité, tout comme, d'ailleurs, celle du Comité de concertation MESS-Universités dont le mandat porte sur la recherche de moyens visant la promotion de la condition des femmes à l'université.

2.4 La formule de financement des universités

Tous les intervenants du réseau universitaire reconnaissent que la formule historique de répartition des subventions de fonctionnement entre les universités doit être révisée. Depuis 1988, quelques corrections ont été apportées, notamment pour les universités dont le financement a été inférieur à la moyenne, pour les universités les plus éloignées des grands centres et, enfin, par une enveloppe pour les frais indirects liés à des activités de recherche. Il y a lieu de poursuivre et d'accélérer le renouvellement de la formule de financement.

J'ai déjà fait part aux recteurs que ma priorité est de présenter une formule renouvelée en 1992-1993. Cette formule devrait mieux assurer l'équité dans l'allocation des subventions entre les établissements, en faisant intervenir des paramètres dont certains seraient à caractère plus normatif et qui pourraient, par exemple, permettre de donner suite au rapport Archambault sur la tâche des professeurs des universités et à l'avis du Conseil des universités sur les chargés de cours. Sans remettre en cause les fondements et l'organisation générale des universités, il faudrait aussi examiner des approches qui tiennent mieux compte de la double mission d'enseignement et de recherche. Je crois, de plus, que la formule retenue devrait reconnaître la performance des univer-

sités, notamment en matière de diplomation, et compléter ainsi l'accent mis jusqu'ici sur l'augmentation de la clientèle. Il importe, en effet, que les efforts financiers consacrés à la formation permettent au Québec de compter sur une main-d'oeuvre pouvant attester, par des diplômes dûment décernés, ses connaissances et ses qualifications.

*

* *

En somme, comme je le rappelais devant l'Exécutif de la CREPUQ, en janvier dernier, la poursuite de l'effort financier du gouvernement et les démarches conduites avec les universités nous obligent à la nécessaire clarification des relations entre l'État et les universités.

Les universités québécoises tiennent avec raison à leur autonomie; elles doivent fondamentalement en jouir en matière d'enseignement, de recherche, de créativité et de pensée critique. Elles y tiennent aussi pour leur gestion institutionnelle des fonds publics qu'elles reçoivent. A cet égard, il m'apparaît indispensable de mieux préciser les règles du jeu présidant aux relations entre l'État et les universités, notamment quant au subventionnement public massif qui est

exigé, et quant à l'obligation que l'État a lui-même de servir le bien général et de rendre compte de l'utilisation des ressources collectives.

De façon à assumer nos responsabilités respectives dans la transparence, il importe donc de veiller à la clarté de nos rapports. Il y va de l'intérêt même de nos objectifs communs à l'égard du développement et du financement public des établissements d'enseignement. En ces matières, les appuis sociaux s'obtiendront de moins en moins par le seul rappel de l'importance de la mission et du rôle des universités. Je crois même que de plus en plus de gens voudront en savoir davantage sur ce qui se fait dans les universités. C'est sur la base d'une telle conviction que, de concert avec les universités, je veillerai à ce que le Ministère et les universités précisent, dans leurs rapports, leurs positions et leurs responsabilités respectives, de façon à assurer la transparence des actions envisagées et entreprises.

Tels sont, monsieur le Président, les propos préliminaires que je voulais partager avec vous et avec les membres de cette Commission.